

Réunion du 18 décembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 83  
Nombre de votants : 89

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Frédéric LAVIELLE, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Jean-Louis GROUSSET, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Jeanne LAMAZERE, Jean-Pierre BOUNINE, Christine LABORDE, Jean-Jacques SENSEBE, Madeleine PICHAUREAU, Jacques LABORDE, Geneviève GUICHEMERRE, Louis-Philippe DUPOUY, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Luis Miguel CONEJERO, Marie-Hélène MAREST, Serge ARRIEULA, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Serge ESTREM (suppléant de Mme Maïthé MIRASSOU), Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Axelle MARCHET, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir François MATEOS), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, René LACABE, Pierre LAFARGUE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 16 : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE : ADOPTION DU PROJET FINAL**

**Rapporteur** : Mme Aline LANGLÈS

L'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) a été lancée par délibération en date du 14 décembre 2015.

Les recherches de données ont permis de mettre en exergue les principaux enjeux du territoire de la collectivité. Sur la base de ce diagnostic, le conseil communautaire a débattu de la stratégie lors de la séance du 20 mars 2016. La traduction de cette stratégie a été formalisée dans un programme d'actions arrêté par le conseil communautaire le 26 juin 2017 ainsi qu'une évaluation environnementale.

Ces documents ont été débattus au sein de plusieurs instances : COPIL, commissions, conférences de Maires.

Tout au long de la procédure, une concertation élargie a été rythmée à la fois par des ateliers avec différents acteurs en interne et en externe, des rencontres avec les citoyens et des articles de journaux.

Les objectifs du PCAET se déclinent autour de 3 grands axes qui sont ceux du projet de territoire CCLO 2030 « bien vivre ensemble » :

- Axe 1 : une économie dynamique,
- Axe 2 : un aménagement durable,
- Axe 3 : qualité de vie, bien être et lien social.

En effet, le PCAET est la déclinaison environnementale du projet de territoire. Ces objectifs trouvent leur traduction dans 61 fiches, selon les critères de la stratégie suivante :

- **la maîtrise de la consommation d'énergie du secteur industriel** : la collectivité souhaite toujours recevoir des industriels sur son territoire et s'engage à trouver lors de leur implantation des solutions de maîtrise de l'énergie,
- l'implantation d'entreprise dans le domaine de **la transition énergétique dont le stockage de l'énergie,**
- **la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments** privés pour la réduction de la précarité énergétique et publics du territoire,
- **une option volontariste** : un engagement à réduire les consommations énergétiques des transports,
- **la réduction de la vulnérabilité** du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles et des aléas,
- **un environnement sain** pour les habitants et le territoire,
- **la création d'emplois** liés à la valorisation des ressources locales.

Le projet de PCAET arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées soit l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine. Il a également fait l'objet d'une demande d'avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Il y a eu deux retours d'avis : celui de l'Etat établi le 17 octobre 2017 et celui de la MRAe, établi le 6 octobre 2017. Les retours d'avis sont réputés favorables en l'absence de réponse dans les délais légaux.

Une réponse aux remarques des deux avis formulés est en annexe de la délibération ainsi que les documents du PCAET modifiés.

La consultation publique s'est tenue du 6 septembre au 21 octobre 2017 inclus, par voie électronique. Un rapport de consultation a été établi et est en pièce jointe. Il y a eu un avis, hors délai, lors de cette consultation.

Ces différents documents seront aussi en consultation sur le site internet de la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les éléments suivants annexés à la présente délibération :
  - la réponse aux avis formulés par l'Etat et la MRAe,
  - le rapport de consultation du public,
  - les documents du Plan Climat Air Energie du Territoire modifiés (le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et l'évaluation environnementale),
- **d'autoriser** son Président à déposer le dossier sur la plateforme internet de l'ADEME dédiée aux PCAET.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



**AU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/12/2017